

Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature N°29 Janvier 2006

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Christophe Beurois, Romary Courtois, Christian Damenstein, Jean-Stéphane Devisse, Raymond Faure, Patrick Janin, Jean-Patrick Le Duc, Roger Mathieu, Laurence Mermet, Yves Le Quellec, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon actionnature@tiscali.fr

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO



La CITES n'a pas voulu gâcher les réveillons des riches… des gourmets… des riches gourmets

C'est au lendemain des fêtes de fin d'année que la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction - http://www.cites.org/fra/index.shtml) a annoncé qu'elle suspendait toute autorisation d'exportation de caviar d'origine sauvage. Cette décision a été prise après maintes tergiversations, et après qu'elle ait rejeté les propositions, jugées pas sérieuses du tout, faites par les pays producteurs de cet « or noir ». Après ce coup de semonce, ces pays producteurs feront sans doute de nouvelles propositions. Sérieuses ?…

Il faut dire que les populations d'Esturgeons ont eu beaucoup à souffrir de l'appétit et de la gourmandise des nantis. Il ne resterait, selon la revue Fish and Fisheries (octobre 2005), plus que 10% des effectifs de la population qui existait en 1850, époque à laquelle il est devenu du plus grand chic de manger ces œufs de poisson. A la louche même pour certains…

Délice de gourmet, snobisme de privilégié ou caprice de parvenu, le caviar, comme notre cher Ortolan, fait l'objet d'un commerce tout à fait illégal. C'est sans doute ce qui met un peu de piment dans la dégustation de ces mets rares et chers. 90% du caviar mondial est issu de la mer Caspienne, où l'Iran, le Kazakhstan, la Russie, le Turkménistan et l'Azerbaïdjan, tous riverains de cette mer, produisent officiellement quelques 110 tonnes de caviar. Mais selon les experts, 3 à 4 fois plus de caviar est le fruit d'une pêche illégale, d'une transformation et d'un commerce clandestin. Enfin, pas si clandestin que ça. Tout le monde était bien au courant de la situation… L'Union Européenne elle-même n'a pas rempli ses obligations en matière de contrôle ! … Pourtant certaines mesures étaient simples comme l'enregistrement des importateurs ou de l'étiquetage. Complaisance ?…

Selon Jean-Patrick Leduc, ancien chef du service de lutte contre la fraude au secrétariat de la Cites : «Aujourd'hui un caviar qui circule devrait être saisi. Le commerce illégal est par ailleurs très sous estimé si l'on s'en tient au chiffre des prises : les petites confiscations individuelles ne sont pas recensées alors qu'elles sont nombreuses. Les voyageurs ont droit à 250 grammes quand ils reviennent de Russie par exemple. Il est très fréquent qu'ils en aient plus.» (Libération, 4 janvier 2006)

Il reste à voir si cette mesure aura les résultats escomptés. Gageons qu'à l'instar de l'Ortolan il sera du plus grand chic pour quelques notables en quête d'encanaillement, de consommer « entre amis » cette prestigieuse spécialité devenue encore plus rare, encore plus chère, encore plus chic… Et que sans une véritable implication des pouvoirs publics européens, les trafiquants, tels nos braconniers landais, auront de beaux jours devant eux…

Pour les gourmands scrupuleux, une consolation : le commerce du caviar issu de l'élevage reste autorisé. ■

Si vous désirez recevoir Action Nature directement chez vous par voie de mail, il suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante :

actionnature@tiscali.fr

De nombreuses informations sont disponibles sur notre site:

http://actionnature.chez.tiscali.fr.





Ouverte par la séquence électorale historique du printemps 2002, la douzième législature s'achèvera en 2007. L'heure du bilan approche. Il est permis d'ores et déjà d'affirmer qu'elle sera la plus noire pour la protection de la nature de toute la V[e] République. C'est en effet la même majorité parlementaire qui a inscrit le droit à l'environnement et le principe de précaution dans la Constitution, à contrecœur et sur injonction présidentielle, et qui a mis à mal le droit de la protection de la nature. Du moins, une partie de cette majorité car ce sont toujours les mêmes députés et les mêmes sénateurs, chasseurs ou agriculteurs pour la plupart, que l'on retrouve dans les mauvais coups.

« Sans la chasse, les élus de la nation se seraient ennuyés »

Instruments essentiels du droit de la protection de la nature, *Natura 2000*, les parcs nationaux, le statut d'espèce protégée ont connu des attaques et des atteintes que seul le droit communautaire et international a pu contenir (un peu). La chasse, elle, a triomphé. Le Parlement y a consacré des heures et des heures de débats et de discours, tous plus louangeurs les uns que les autres.

Il y avait urgence. À peine élus, les députés ont effacé la « loi chasse » de juillet 2000 par une nouvelle loi du 30 juillet 2003. Puis, avec les sénateurs, ils ont introduit dans la loi de développement des territoires ruraux du 23 février 2005 de nombreuses dispositions qui visent toutes à faciliter la destruction de la faune, y compris en dépénalisant le droit de la chasse, et à réduire le statut d'espèce protégée. Enfin, ils se sont attaqués derechef aux espèces protégées lors de la discussion de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006. Trois lois sur la chasse ou contenant des dispositions relatives à la destruction de la faune sauvage en moins de 4 ans, c'est un bon rendement. Il est vrai que le pays n'avait pas d'autres problèmes plus importants à traiter : les banlieues étaient calmes et prospères, le chômage refluait à un rythme jamais vu, la population s'enrichissait au point qu'il a fallu fermer les *Restaurants du cœur*, … et la diversité biologique n'est pas du tout menacée. Sans la chasse, les élus de la nation se seraient ennuyés.

« *Les nominés sont …* »

Parmi les parlementaires qui se sont particulièrement distingués dans cette entreprise de démolition, certains méritent une mention particulière.

À l'Assemblée nationale :

- Jean-Claude Lemoine (UMP, Manche), 75 ans, médecin retraité. Il a été tout particulièrement digne de ses hautes fonctions de président du très sérieux « groupe d'études sur la chasse » de l'Assemblée nationale – un comité de plus de 200 députés-chasseurs qui veillent en permanence à la défense de la chasse – en faisant modifier la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, pour y inscrire le principe de la révision tous les deux ans de la liste des espèces protégées « *afin de tenir compte de la prolifération de certaines espèces de rapaces entraînée par cette protection* » ;
- Jean Lassalle (UMP, Pyrénées-Atlantiques), technicien agricole, 51 ans, vice-président du non moins très sérieux « groupe d'études sur la montagne » et adversaire déterminé de l'Ours et de *Natura 2000* ;
- Augustin Bonrepaux (PS, Ariège), 70 ans, enseignant, un député « proche du terrain » comme on en fait plus, pourfendeur de l'Ours et du Loup, mais aussi de la Belette, du Putois et de la Martre.

Au Sénat :

- Gérard César (UMP, Gironde), 72 ans, agriculteur. On retiendra son intervention à la séance du 9 novembre 2005 lors des débats relatifs à la loi d'orientation agricole (cf. *La Lettre d'Action Nature*, n° 28, déc. 2005).

Ajoutons d'autres noms au palmarès, dont certains bien connus d'ailleurs, pour ne pas faire de jaloux : Charles de Courson, député UDF de la Marne, pris, dans la fameuse séance de nuit du 12 octobre 2004 à l'Assemblée nationale (cf. *La Lettre d'Action Nature* n° 16, octobre 2004) d'hallucinations lui donnant des visions shakespeariennes de buses « *grasses comme des gorets* » et de « *cormorans-nazis* » ! Sans oublier le très fameux Maxime Gremetz, député PC de la Somme, jamais en reste pour quelques déclarations tout en finesse destinées à flatter l'extrême-chasse ; Jean-Louis Léonard (UMP, Charente-Maritime) ; Jean Dionis du Séjour (UDF, Lot et Garonne) ou Pierre Lang (UMP, Moselle et président de la fédération départementale des chasseurs de ce département), qui font preuve, débat chasse après débat chasse (et il y en a…) d'une parfaite constance et complaisance avec une « certaine idée de la chasse et de la ruralité »…

Les sénateurs ne sont pas inertes dans ce jeu de [d]rôles : Ladislas Poniatowski, sénateur UMP de l'Eure, président du groupe chasse et pêche du Sénat, est l'un des plus méritants ; Gérard Charrasse (PS, Puy de Dôme) est lui aussi bien placé dans cet aimable concours.

Que les oubliés nous pardonnent.

Le Parlement, cour de récréation

L'amendement est l'arme imparable de ces défenseurs de la chasse et de l'agriculture intensive, dont le mandat de parlementaire n'est que la courroie de transmission de plusieurs mandats locaux. L'intercommunalité offre tellement de sièges à occuper ! Sans oublier l'indispensable mandat de conseiller général. Et s'il est nécessaire d'être de la majorité pour

disposer d'un pouvoir d'amendement efficace, l'art parlementaire consiste à rallier quelques collègues de l'opposition. Et des collègues de l'opposition à rallier, il y en a toujours lorsqu'il s'agit de défendre les chasseurs et les agriculteurs. La nuit – les séances de nuit font partie de la mythologie parlementaire – tous les élus sont gris. L'art parlementaire passe aussi par un bon usage des commissions. La commission, qu'elle soit permanente ou « mixte paritaire », est le biotope des parlementaires « de terrain ». L'opacité entourant le travail des commissions est propice au jeu des lobbys, le député et le sénateur « ciblé » étant à son affaire avec ces « chers collègues » de la commission dont il est le rapporteur.

Le ministère de l'Écologie, entre impuissance et dépendance

Face à cette entreprise de démolition, le ministère qui a en charge la protection de la nature a été totalement impuissant. Contre la révision périodique de la liste des espèces protégées, le ministre Lepeltier a remporté un succès très éphémère car l'amendement retiré des débats à sa demande a été réintroduit par son auteur au cours des travaux de la commission mixte paritaire et finalement adopté.

« Face à cette entreprise de démolition, le ministère qui a en charge la protection de la nature a été totalement impuissant »

Quand les parlementaires empiètent allègrement sur le domaine du règlement en violation de l'article 34 de la Constitution, le Premier ministre, maître de la procédure législative, laisse faire. L'actuel, Dominique de Villepin, n'a-t-il pas besoin de se gagner leur confiance qui, au départ, ne lui était pas acquise ? Aussi, est-ce bien volontiers qu'il leur accorde ces instants de récréation. C'est dire l'attention toute particulière qu'il porte à la nature et à l'environnement.

Il est vrai que la loi est devenue un fourre-tout baroque, un bazar juridique où l'on peut trouver tout et n'importe quoi comme, par exemple, cette stupéfiante disposition selon laquelle « le foie gras fait partie du patrimoine culturel et gastronomique protégé en France. On entend par foie gras, le foie d'un canard ou d'une oie spécialement engraissé par gavage » (nouvel article L. 654-27-1 introduit dans le code rural par la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006). C'est « l'esprit des lois » façon terroir !

Quant à l'inscription dans la loi des dérogations à la protection des espèces à l'initiative du Sénat lors des débats consacrés au projet de loi d'orientation agricole (cf. *La Lettre d'Action Nature*, n° 28), elle s'est faite avec l'accord du Gouvernement, exprimé par le ministre de l'agriculture, Dominique Bussereau : « *Je suis très favorable à cet amendement et je remercie la commission des affaires économiques et son rapporteur d'avoir apporté les précisions juridiques qui nous manquaient et qui nous donneront des moyens supplémentaires.* » Comprenez : des moyens supplémentaires pour détruire « *les animaux nuisibles et les prédateurs* », notamment le Loup. La ministre de l'Écologie, Nelly Olin, était absente à cette séance. C'est son habitude d'être absente ou silencieuse.

La disposition est désormais inscrite à l'article 86 de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 dans un chapitre intitulé « Garantir les conditions d'une agriculture de montagne durable ». L'agriculture durable, c'est la dé-protection de la nature.

En fait, l'impuissance et l'absence du ministère de l'Écologie ont une explication : il est occupé à autre chose. En multipliant les mesures réglementaires (décrets, arrêtés) destinées à favoriser et à entretenir des pratiques de destruction de la faune sauvage sous des formes les plus diverses, depuis l'arrêté ministériel par lequel l'inénarrable Roselyne Bachelot a réinscrit trois mustélidés dans la liste des espèces nuisibles, jusqu'à celui de Nelly Olin autorisant la destruction des grives et des merles au moyen de tendelles en Corrèze et en Aveyron, en passant par les « arrêtés appelants » et, bien entendu, des arrêtés d'ouverture et de clôture de la chasse des oiseaux migrateurs flirtant sans cesse avec l'illégalité, ou encore la réforme des statuts des fédérations de chasseurs, le ministère de l'Écologie a à cœur de montrer qu'il est le ministère de la chasse et des chasseurs. Cette noble mission absorbe tout son temps.

Ainsi, à défaut d'avoir obtenu leur rattachement au ministère de l'agriculture, les chasseurs ont mis le ministère de … – de quoi déjà ? – sous tutelle. C'est au nom de l'écologie que les grives litornes, musiciennes, mauvis, les draines et le merle noir peuvent se faire écraser sous une pierre actionnée par un trébuchet du côté de Florac et de Rodez (les merles à plastron – une espèce protégée – doivent probablement se munir d'un sauf-conduit…). Quel pied de nez aux écolos !

Restons optimistes !

Mais la législature n'est pas terminée et son chef d'œuvre est annoncé : une loi sur le patrimoine naturel ! Soyons résolument optimistes : pour ses trente ans la loi du 10 juillet 1976 va faire l'objet de tous les soins de nos chers parlementaires. Bon anniversaire. ■

Dans le Sud-Ouest, rien à signaler, le développement dure et, comme partout ailleurs, chaque projet d'infrastructure privilégie le massacre de nouveaux espaces naturels. C'est tellement plus facile de passer là où il n'y a que de la verdure et des animaux…
Ainsi, au fin fonds du massif des Landes de Gascogne, dans ce qui hier encore était un coin perdu, paradis des écureuils, chevreuils, et autres cistudes, fadet des laîches et vison d'Europe, resté à l'écart des bienfaits du développement, la civilisation est enfin arrivée. Elle avance, elle s'installe…

Les aménageurs ont d'abord tâté le terrain en faisant passer en force, par une loi d'exception, la fameuse route de l'Airbus A380, dénommée pudiquement « itinéraire à très grand gabarit » pour qu'il ne soit pas dit que l'Etat finance par des fonds publics les moyens de transport d'une entreprise privée… Certes il n'y a pas eu de grande saignée nouvelle, les travaux ont été relativement modestes, consistant surtout à « améliorer » la chaussée des petites routes et à en éloigner tout obstacle gênant (arbre centenaire par-ci, ligne électrique par-là, etc.) mais la voie ainsi ouverte à l'attention des convois d'Airbus permet aujourd'hui à tout un flot de camions d'emprunter ce nouvel itinéraire Bordeaux à Toulouse pour éviter les péages… C'en est fini de la tranquillité dans toute une zone. Qu'importe, à part quelques indigènes attardés, c'est désert, et il n'y a que les chevreuils pour s'en plaindre ! Et quand les français renâclent face à l'Europe, tout le monde se gargarise de la réussite du programme A380, Titanic des airs, symbole de réussite communautaire…

Comme sur ce premier essai la résistance locale était faible et le territoire vide, c'est ensuite un projet d'autoroute concédée entre Langon et Pau, dite A65, qui est sorti des cartons des aménageurs pour imposer son tracé parallèle et à peu de distance des longues lignes droites de la route de Langon à Pau existante. Celle-ci était pourtant facilement aménageable et amplement suffisante pour supporter le trafic qui selon toutes les prévisions restera toujours très en dessous des seuils de rentabilité autoroutière, mais allez comprendre... Bien entendu, pour faire avaler la couleuvre aux indigènes, on leur a dit que ça leur apporterait la prospérité…

Et maintenant, comme si ça ne suffisait pas, et comme il restera encore un peu d'espace vierge à saccager quand l'autoroute sera ouverte, ce sont les ingénieurs de Réseau Ferré de France, vraisemblablement poussés par quelque notable toulousain en mal de reconnaissance, qui ont jeté leur dévolu sur le secteur, en vue d'y faire passer une ligne à grande vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse destinée à mettre Toulouse à trois heures de Paris en passant par Bordeaux (une fois la LGV Tours Bordeaux achevée).

Le problème pour ses promoteurs est qu'une LGV n'est pas une ligne de tram, que ce type de grand chantier est souvent l'objet d'un débat public et que les indigènes font une indigestion de couleuvres… Le débat a donc eu lieu de juin à novembre 2005 mais ne s'est pas tout à fait déroulé comme certains l'auraient souhaité. La SEPANSO, pourtant très favorable au transport par rail en raison de sa consommation énergétique, de ses faibles émissions de gaz à effet de serre et de sa sécurité n'a pas accepté le nouveau saccage de zones naturelles pour un projet qui manifestement ne le justifie pas. Ainsi a-t-elle apporté très tôt une contribution critique au débat, sous la forme d'un cahier d'acteurs. Peu à peu, un véritable front du refus réunissant associations de protection de la nature, socioprofessionnels, chasseurs, élus et habitants des zones concernées, s'est constitué en Gironde, apportant une contestation solide et bien argumentée lors des réunions publiques.

Une véritable réflexion sur les transports s'est initiée et a débouché sur un rejet catégorique aux antipodes du nimbysme car mettant en avant l'intérêt général. Le Sud-ouest s'asphyxie à cause des camions circulant sur l'axe Nord Sud. Résoudre ce problème est autrement plus urgent que faire gagner quelques minutes à des voyageurs pressés ou que faire prendre quelques parts de marché à la SNCF (en dépensant plus de trois milliards d'euros et en saccageant la nature tout au long du tracé). L'urgence est de permettre un transfert modal des marchandises de la route vers le rail entre l'Espagne et le Nord de la France, pas forcément d'aller toujours plus vite…
Au-delà de cette hiérarchisation des priorités, il est surtout ressorti des réflexions initiées sur ce projet que la course à la vitesse ne peut plus tout justifier et qu'il faut désormais cesser de créer de nouveaux corridors de transport dans les milieux naturels. Il convient d'être économes de notre espace, il faut apprendre à recycler et à réutiliser les infrastructures de transport existantes comme on le fait des déchets et cesser de détruire des zones préservées.
Au final, un des grands bénéfices de ce débat aura été que ce principe a été approuvé de tous, y compris des élus.

Si les décisions découlaient directement des arguments présentés lors des débats publics, ce projet serait définitivement abandonné sans la moindre hésitation au profit d'un aménagement de la ligne existante qui, pour un coût financier et environnemental nettement moindre, permettrait une excellente liaison ferroviaire de Bordeaux à Toulouse. Pourtant, rien n'est moins sûr, car politique et logique ne riment pas toujours, et un certain ministre des Affaires étrangères, qui a des attaches à Toulouse, a mis tout son poids dans la balance. D'ailleurs il n'est pas seul sur ce coup tordu puisque tout ce que la région Midi-Pyrénées compte comme décideurs politiques ou socioprofessionnels, se moquant éperdument des dommages créés chez les voisins, réclame égoïstement cette LGV, car elle serait parait-il indispensable au standing de la ville rose…

Tant que perdureront de telles attitudes plaçant le prestige d'une ville avant l'intérêt général et la préservation de l'environnement, les bétonneurs, asphalteurs et autres Attila contemporains auront de beaux jours devant eux. Faute de respecter le concept de « développement durable », le développement sera appelé à durer jusqu'à l'occupation totale de l'espace…

Après nous, le déluge… ■

Directive Oiseaux : la Commission européenne répond à *Action Nature*

Dans *La Lettre d'Action Nature* de mai 2005 (n° 25), nous dénoncions « la soudaine faiblesse de la Commission européenne envers les flingueurs d'oiseaux migrateurs ». À quelques jours du référendum sur la Constitution européenne, la FACE – la fédération européenne des chasseurs – se vantait en effet d'avoir obtenu l'approbation de la Commission européenne à ses propositions d'extension de la période de chasse des oiseaux migrateurs. Avec d'autres associations, nous avions aussitôt interpellé le Commissaire européen à l'Environnement, Stavros Dimas, en dénonçant le comportement de la Commission.

Avec plusieurs mois de retard, la Commission européenne a fini par répondre à notre courrier par une lettre du 11 novembre 2005, où l'on peut lire notamment que les services de la Commission ont rendu un avis technique « qui n'engage en rien la Commission » et qu'« il revient aux autorités françaises de prendre la décision finale et rien ne les empêche, comme c'est le cas dans plusieurs États membres, d'adopter une position plus stricte que celle préconisée par la directive 79/409/ CEE ». Le Commissaire Dimas nous écrit encore qu'à la suite à la réunion entre la FACE et les services de la Commission, « la FACE a publié un communiqué de presse qui ne reflétait pas correctement le contenu de nos discussions. Il s'agit d'une interprétation faite par la fédération qui sous-entend que leurs propositions ont été considérées comme acceptables par la Commission (…) La FACE s'est d'ailleurs excusée auprès de la Commission. »

Voilà qui clarifie un peu les choses. ■



Surpêche et syndrome de l'autruche…

Le problème de la surpêche n'est pas nouveau, il concerne toutes les régions du globe, et la plupart des espèces. Pourtant, à chaque tentative de la Commission Européenne pour tenter de ramener à la raison les Etats membres et leurs flottes de chalutiers, le ministère de l'Agriculture et de la pêche (et accessoirement de l'alimentation…) met un point d'honneur à se faire l'ardent défenseur des pêcheurs qui refusent toute « ingérence » de Bruxelles (et de n'importe qui d'autre d'ailleurs…) dans leur ratissage des mers. Même si de toute évidence, l'existence de leur filière dépend avant tout de la survie des poissons… Comprend qui peut ! La toute récente « crise de l'anchois » dans le golfe de Gascogne en a donné un magnifique exemple, malgré la condamnation de la France, en juillet dernier, pour ne pas avoir fait respecter la réglementation en matière de taille des espèces (cf. *La Lettre d'Action Nature* n° 26, août 2005).

Chaque fois, on entend le même refrain, les spécialistes qui alarment les pouvoirs publics n'y connaissent rien, Bruxelles fait de l'ingérence, on veut tuer le monde de la pêche. En fait, il s'agit d'un copier-coller des discours servis au sujet de la chasse aux oiseaux migrateurs… Curieux… Et que dire de la complaisance française concernant les filets dérivants ou les chalutiers pélagiques, ou les quotas dévolus à nos pêcheurs nationaux ?

A moins d'être un sombre idiot, qui peut aujourd'hui nier l'incidence de la surpêche sur les équilibres marins ? L'exemple de la pêche des espèces de grand fond en est un exemple tout a fait caricatural. Il n'aura fallu que 17 années de pêche pour mener au seuil de l'extinction les populations de hoki (*Antimora rostrata*), de grenadiers de roche (*Coryphaenoides rupestris*), de berglax (*Macrourus berglax*), de tapir à grandes écailles (*Notocanthus chemnitzi*) et de raie à queue épineuse (*Bathyraja spinicauda*). Leurs populations ont chuté de 87 % à 98 % entre 1978 et 1994 ! Qui dit mieux ?

Tous les spécialistes avaient prévenu, et cela depuis le début des années 70, date à laquelle, suite à la raréfaction des poissons de surface, l'industrie de la pêche a développé de nouveaux moyens pour piller les grands fonds. A cela, une explication bien simple : ce sont des poissons à croissance lente et à grande durée de vie, mais aussi à maturité sexuelle tardive et faible taux de fécondité. Mais le petit monde de la pêche, fidèle dans son mépris des biologistes et sûr de son bon droit, n'en a eu cure. Résultat, ces poissons qui avaient passé des millénaires, tranquillement au fond des océans, ont été quasiment éradiqués en moins de vingt ans ! Soit la disparition programmée de ces espèces sur une seule de leur génération ! La machine à détruire la planète s'emballe.

Que peut-on faire, que doit on faire pour tenter de sauver ces espèces ? Selon l'université Memorial de Terre Neuve, il faut très rapidement créer des *« sanctuaires pour protéger leurs forêts coralliennes et les zones qui servent de nurseries aux poissons menacés »*. Cet organisme pense même qu'une « pêche soutenable » (en France on dirait pêche durable…) n'est pas envisageable, car compte tenu des caractéristiques biologiques de ces espèces, une pêche qui serait « raisonnable », ne serait à coup sûr pas rentable. Le choix est donc simple : soit on continue de piller les fonds marins et ces espèces disparaissent dans les toutes prochaines années (et leur pêche également…), soit on arrête au plus vite ce massacre absurde en interdisant la pêche en eau profonde.

Même avis venant du Conseil international pour l'exploration de la mer (ICES - http://www.ices.dk) qui a pour mission de conseiller la Commission Européenne sur les questions de pêche. Dans son rapport d'octobre dernier, l'ICES recommande des quotas très bas, jusqu'à ce que la preuve soit faite qu'on peut pêcher ces espèces de façon « durable » (noter le changement de terme, cela afin que les français comprennent…), et il préconise l'interdiction de toute nouvelle exploitation d'espèces d'eau profonde.

Seront-ils écoutés ? ■

« La machine à détruire la planète s'emballe. »

Il a combattu la maladie avec l'énergie que nous lui connaissions tous mais, cette fois, il n'a pas eu le dernier mot.
Au nom des kilomètres de haies et des hectares de bocage qu'il a contribué à sauver, nous voulons lui rendre hommage.
Natif de Saint Bonnet de Tronçais, dans l'Allier, il s'est trouvé plongé, dès sa naissance, au milieu des forces occultes des chênes centenaires et des marais sombres et nauséabonds.
Gamin, il découvrait les serpents, les plantes magiques, les insectes et devint rapidement un « naturaliste » averti. Ses études de sociologie vont l'amener à se poser la question sur les relations entre les sociétés humaines et le milieu naturel.
Il a parcouru le monde, décortiquant les paysages, les écosystèmes et ceux qui les ont construits ou les utilisent. Il en sortira sa fameuse idée des modèles culturels favorables ou défavorables à la nature : ceux qui veulent dominer la nature et ceux qui veulent vivre en harmonie avec elle.
Mais là où il innovera le plus, c'est avec ses idées sur le rôle de l'inconscient dans les comportements de tous, agriculteurs, technocrates, ruraux, pseudos-ruraux et même protecteurs de la nature vis à vis de la nature.
Beaucoup se souviendront des sorties qu'il organisait, souvent la nuit, où les participants se retrouvaient face à eux-mêmes et face aux forces inquiétantes ou apaisantes des marais ou des forêts profondes.
Encore plus nombreux se souviendront de ses conférences où il choisissait soigneusement ses diapositives et où le choc des images surpassait de loin le poids des mots. Ces conférences furent à l'origine de nombreuses vocations de protecteur de la nature. Parfois, aussi, elles étaient accompagnées de colères mémorables quand le noir de la salle n'était pas suffisant.
Il n'aimait pas beaucoup les ingénieurs du génie rural des eaux et des forêts pour leurs activités d'aménagement rural ou forestier. Mais il a réussi à en faire évoluer quelques-uns et en obliger d'autres à tenir compte de ses avis. « Terrasson, vous me gênez beaucoup » disait l'un d'eux ; « Faites comme je vous dis et je ne vous gênerai plus », rétorquait-il.
Outre ses publications scientifiques, il est également l'auteur de 3 livres dont l'un « La peur de la nature » reste une lecture indispensable à toute personne agissant pour la nature.
Il a fait la majeure partie de sa carrière au Muséum national d'Histoire naturelle, étant rentré à l'époque où la compétence primait sur les diplômes.
C'est au service de conservation de la nature (qui a disparu depuis !) de ce Muséum qu'il a participé aux premières tentatives d'introduire la prise en compte de la nature dans l'aménagement du territoire, notamment en Ile de France et sur la côte aquitaine.
Il avait des idées dérangeantes sur la protection de la nature, refusant en particulier la création des espaces protégés (réserves, parcs) qu'il considérait comme une exclusion du milieu naturel, prônant une relation homme nature équilibrée partout, même si, quelques rares fois, il finissait par reconnaître qu'il était (un peu) utopique.
Il fut aussi un militant, administrateur de la FFSPN (devenue FNE) et surtout de l'association des journalistes et écrivains pour la nature et l'environnement (JNE).
Il fut l'un des rares (sinon le seul ?) français à participer à la préparation de l'ouvrage « Sauver la planète » publié par l'UICN et le PNUE en 1980 et qui jeta les bases du développement durable.
Un cercle d'initiés n'oubliera pas les « beuveries apicoles de Saint Bonnet de Tronçais, qui chaque année, en juin, permettaient de vives discussions dans un contexte de « désinhibition de l'inconscient »
Il était une figure de la Conservation, il n'est plus, mais ses idées nous restent.
Action Nature présente ses plus sincères condoléances à sa femme et à son fils. ■

Pendant que le maïs boit tout, l'huître trinque, les marais sèchent et les consommateurs payent…

L'année 2005 a été particulièrement sèche, et cela plus nettement encore dans l'ouest de l'hexagone qu'ailleurs. De nombreuses rivières ont été en assec lors de l'été dernier, et ce ne sont pas les pluies automnales qui auront compensé ce déficit hydrique.
De nombreux préfets avaient pris des arrêtés interdisant l'arrosage des cultures. Beaucoup moins se sont donnés les moyens de les faire appliquer. En Poitou-Charentes, nombreux ont été les contrevenants. Mais l'administration ayant omis de publier les arrêtés d'interdiction dans les journaux locaux, les quelques procès-verbaux qui avaient tout de même été dressés et qui ont fait l'objet de poursuites judiciaires ont abouti… à la relaxe.
Mais rassurez vous, le maïs, malgré le manque d'eau, a plutôt bien poussé. Même si, bien sûr, ce fut au détriment de tout le reste. Des milieux naturels tout spécialement, mais qui s'en préoccupe ? Les marais, tout comme au XIXème siècle ne sont-ils pas que de vastes étendues hostiles à la civilisation et au progrès où grouille une vie sauvage et indomptable ? Quant aux rivières et fleuves côtiers, ils attendront le retour des pluies. Et s'il n'y a plus de poisson, on en relâchera du tout neuf : il y en a plein dans les élevages. Restent les nappes phréatiques : elles sont au service de la maïsiculture, fleuron de notre agriculture. Et tant pis pour les autres.
Les autres ? Les ostréiculteurs par exemple, qui ont bien des soucis. L'assèchement total de la Seudre et le très bas niveau de la Charente (un quart de son débit d'étiage cet automne !) ont provoqué une perte de naissain de 70% ! Quant au grossissement des huîtres, il est très faible. Les ostréiculteurs de la région de Marennes-Oléron auraient perdu 40% de leur chiffre d'affaire.
Bien sûr, si rien n'est fait pour gérer l'irrigation agricole, il en sera fini de l'ostréiculture charentaise. Certains prédisent une disparition de 100 « cabanes ostréicoles » et de quelques 300 à 400 emplois par an. Il n'y a pas que les milieux naturels à trinquer pour le maïs, il y a également une partie de l'économie de cette région. Les pouvoirs publics y seront-ils plus sensibles ? Rien n'est moins certain.
Déjà des travaux de construction de « réserves » sont engagés, dans des conditions contestées par plusieurs associations qui dénoncent le non respect de la réglementation en vigueur (voir encadré). Pire, le Conseil Général de Charente-Maritime, pour ne citer que lui, à prévu 1 million d'Euros pour aider encore et toujours les irrigants ! 80% du financement de ces aménagements profitant exclusivement aux maïsiculteurs provient de fonds publics ! Combien de temps encore cette situation doit-elle perdurer ? Selon les prévisionnistes, l'année 2006 sera encore plus sèche. Il serait grand temps qu'une véritable politique de l'eau voie le jour dans notre pays. Mais depuis des années, cette fameuse loi sur l'eau n'est qu'un serpent de mer. Elle attendra bien encore un peu. Tant pis pour les huîtres et leurs ostréiculteurs. Tant pis pour les marais.
Et que vive ce maudit maïs… ■

Quand le ministère de l'Ecologie prétend s'affranchir de l'obligation d'étude d'impact…

En 2003, le préfet de la Charente autorisait la création et l'exploitation de réserves d'eau au bénéfice d'une association syndicale d'agriculteurs irrigants. Schématiquement, le principe de ces ouvrages est de stocker de l'eau pompée en hiver dans la nappe du sous-sol, de manière à pouvoir irriguer les cultures quelles que soient les conditions de gestion de la ressource en été.
Leurs défenseurs y voient une manière de « sécuriser » des pratiques d'irrigation de plus en plus contestées…
Plusieurs procédures furent aussitôt engagées par l'association Protection et avenir du patrimoine en Pays d'Aigre*, dénonçant cette décision préfectorale comme illégale en raison de l'absence de l'étude d'impact exigée par la réglementation en vigueur.*
Le Tribunal administratif de Poitiers admit le bien fondé du point de vue soutenu par l'association, et annula donc purement et simplement les arrêtés préfectoraux d'autorisation...
Refusant de s'avouer vaincue, l'administration partit alors en appel de ce jugement. Non pas le préfet, mais le ministère de l'Ecologie lui-même, qui fit monter au créneau son « bureau du droit de l'eau » !
L'on ne s'attardera pas ici sur les arguties développées sur le fait de savoir si les réservoirs artificiels en question, dont l'appellation locale de « bassines » dit assez bien à quoi ils ressemblent, sont de type semi-enterré ou pas… Le fait est que le 29 novembre dernier, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a sèchement renvoyé le ministère dans les cordes en considérant qu'aucun de ses arguments ne paraissait sérieux !
D'autres procédures concernant des situations similaires sont actuellement engagées en Charente-Maritime, alors que les projets de « bassines » de ce genre se multiplient dans toute la région avec le soutien politique et financier des pouvoirs publics.
Pour le seul département de la Charente-Maritime, et en réponse aux pressions de la Chambre d'agriculture et des irrigants, la préfecture a annoncé un programme de 62 « bassines » d'une capacité totale de 16 millions de m3…
Sans étude d'impact ? ■

La réforme des parcs nationaux examinée par les Sénateurs

« l'État doit *se porter garant de l'intégrité des parcs nationaux »*

À vous d'agir !

Adopté par les députés le 1er décembre, le projet de loi relatif aux parcs nationaux et aux parcs naturels marins vient en discussion devant le Sénat. Le texte a été confié à la Commission des Affaires économiques et du Plan. Jean Boyer, Sénateur de la Haute-Loire et Vice-Président du Groupe Union centriste-UDF, agriculteur, a été désigné rapporteur.

Le calendrier prévisionnel indicatif des travaux de la Commission des Affaires économiques et du Plan, consultable sur le site du Sénat, fait apparaître que le rapport sera examiné par la commission le 18 janvier et que les travaux de la commission se poursuivront les 24 et 25 janvier. La discussion en séance publique est programmée pour le mercredi 31 janvier, à 16 heures, la date-limite de dépôt des amendements étant fixée au 24 janvier. Le Gouvernement ayant déclaré l'urgence, le vote des sénateurs sera très vraisemblablement suivi d'une Commission mixte paritaire (7 députés et 7 sénateurs). Le texte de compromis qui en sortira sera soumis au vote des deux assemblées et la loi sera alors définitivement adoptée. Si la Commission mixte paritaire échoue, les députés auront le dernier mot.

Il est urgent d'adresser sans plus tarder vos messages (reportez-vous au site d'*Action Nature* : « Les parcs doivent rester nationaux ! » ou à *La Lettre d'Action Nature,* n ° 28, déc. 2005 : « À vous d'agir ! ») au rapporteur et aux sénateurs de votre région, sachant que le travail essentiel a lieu en commission. Les amendements adoptés en commission ne peuvent que très difficilement être remis en cause par la suite. Insistez sur l'enjeu de la réforme, la nécessité pour l'État de se porter garant de l'intégrité des parcs nationaux, qu'il s'agisse de leurs missions et de leurs moyens, et sur la création à envisager de nouveaux parcs. ■

Des signatures pour les petits coqs

Nos amis du CORA Drôme, las de la complaisance de la préfecture de Valence à l'égard d'une fédération de chasse intransigeante, et malgré de multiples tentatives de dialogue, d'argumentations techniques et scientifiques passent à l'offensive en proposant aux défenseurs de la Nature d'apposer leur signature sur la pétition que vous trouverez en fin de ce numéro d'Action Nature.

Quelle est la nouvelle exigence inadmissible de ces écolos de malheur ? L'interdiction pure et simple de la chasse dans leur magnifique département ? Que nenni ! Le doublement de la surface de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors ? Pas même. Le lâcher d'Ours dans les montagnes drômoises ? Non plus. Et pourtant, qu'est-ce qu'ils y seraient bien…

Plus modestement, mais avec non moins de détermination, le CORA demande qu'à l'intérieur de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, on interdise enfin la chasse au Tétras lyre. Oui, vous avez bien lu ! A l'intérieur de cette prestigieuse réserve (la plus grande de France), on autorise la chasse d'une espèce en mauvais état de conservation !

Et il n'y a pas que les écolos qui sont inquiets pour la préservation et le devenir du Tétras lyre. L'Office des Galliformes de Montagne (OGM !… ça ne s'invente pas…) - organisme composé par l'ONCFS, plusieurs fédérations de chasse, l'association nationale des chasseurs de montagne, le club des galliformes et petits gibiers de montagne… etc. - précise que : « *Le tétras lyre n'est pas au seuil de l'extinction dans les Alpes françaises mais les quelques clignotants dont nous disposons sont presque tous à l'orange, voire localement au rouge. Son statut se dégrade !* »

Rien que pour le département de la Drôme, la réduction de l'aire de distribution (superficie occupée régulièrement par le tétras lyre) depuis le milieu des années 70 est de l'ordre de 50%. La réduction des effectifs pourrait dépasser 60-70%, pour la même période !

Mais sans doute, loin de la fameuse gestion cynégétique, la fédération de chasseurs de la Drôme met-elle un point d'honneur à pourfendre les abominables sanctuaires de vie sauvage tant aimés par les écolos. Et tant pis pour les petits coqs, quand il n'y en aura plus, on lâchera des perdrix de tir !

Et les pouvoirs publics dans tous ça ? Seraient-il à la botte des chasseurs ?

Nous vous invitons donc à signer et faire signer en masse cette pétition. (Voir page suivante) ■

 **Pétition soutenue par:**



PETITION POUR L'ARRET DE LA CHASSE AU TETRAS-LYRE DANS LA RESERVE DES HAUTS PLATEAUX DU VERCORS

PETITION AU PREFET DE LA DROME



Saviez-vous que la chasse est autorisée dans la Réserve Naturelle des Hauts plateaux du Vercors et que l'on y chasse un oiseau emblématique, menacé de disparition ?…

Les observations et les comptages réguliers qui sont effectués sur les montagnes drômoises montrent une nette et inquiétante diminution des effectifs de tétras-lyres. Le Tétras-lyre figure sur la liste rouge des oiseaux les plus menacés de la Drôme. Au rythme actuel de régression, il pourrait bien disparaître de nos montagnes dans moins de 10 ans.

Malgré cela, quelques chasseurs irresponsables continuent à tuer des tétras-lyres. Les arguments avancés par ces chasseurs sont : *c'est une chasse « traditionnelle » ; la principale cause de la baisse des effectifs n'est pas la chasse ; on n'en tire que très peu.*

Reprenons ces « arguments »

- Quelle chasse traditionnelle ? Quand on voit les chasseurs en 4X4 sur les Hauts Plateaux du Vercors pour s'approcher au plus près de « leur gibier » avec des chiens et armés des fusils les plus modernes.

- S'il est vrai que la chasse n'est pas la seule cause de régression des populations de tétras-lyre, elle en est une cause certaine, car il est indéniable qu'un tétras mort est un tétras qui ne se reproduit pas.

- Le dernier point est invérifiable et contradictoire :

soit il est vrai, et, dans ce cas, puisque les chasseurs en tirent si peu pourquoi ne pas arrêter ;

soit les chasseurs minimisent leurs prélèvements, c'est donc que la chasse participe directement à la raréfaction des tétras.

Devons-nous attendre que le tétras ait disparu pour faire quelque chose ?
Doit-on poursuivre, dans la réserve naturelle, la plus grande de France, l'exercice de la chasse qui contribue à détruire une des espèces les plus fragiles de nos montagnes ?

Par cette pétition nous demandons :

L'ARRET DE LA CHASSE AU TETRAS-LYRE

Nom, prénom	Adresse (Précisez N°, rue, CP, Ville)	Signature

Pétition à retourner au plus tôt et avant le 30 avril 2006 au CORA DROME 3, côte des Chapeliers 26100 ROMANS
tel. 04.75.05.14.79 **fax 04.75.02.99.41** **E Mail cora26@9business.fr**